

**- VILLE D'AVIGNON -**

**Conseil Municipal du : 25 avril 2018**

**Compte rendu analytique de la séance, en application des  
dispositions de l'article L 2121.25 du Code Général des  
Collectivités Territoriales.**

**ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE :**

Mme le Maire, Présidente,

M. GONTARD, M. CASTELLI, M. BLUY, Mme LAGRANGE, Mme REZOUALI, M. PEYRE,  
Mme ABEL RODET, M. GIORGIS, Mme PORTEFAIX, M. MONTAIGNAC,  
Mme GAGNIARD, M. BORBA DA COSTA, M. HOKMAYAN, Mme LABROT, M. BELHADJ,  
Mme CLAVEL, Mme LEFEVRE, Adjoints au Maire.

M. MATHIEU, Mme LICHIERE, M. ROCCI, M. FERREIRA, Mme BOUHASSANE,  
M. MARTINEZ - TOCABENS, M. AUDOYER GONZALEZ, Mme CIPRIANI, Mme BELAÏDI,  
M. CERVANTES, M. GROS, Mme MAS, M. GLEMOT, Mme GOILLIOT - XICLUNA,  
Mme ROUMETTE, M. CHRISTOS, Mme RIGAULT, Mme DUPRAT, Mme SEDDIK,  
Mme GAFFIERO, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT REPRESENTES :**

Mme MAZARI - ALLEL par Mme REZOUALI  
Mme GAILLARDET par Mme HELLE  
M. HERMELIN par M. MONTAIGNAC  
Mme ROZENBLIT par M. PEYRE  
Mme CROYET par M. AUDOYER GONZALEZ  
Mme BEUCHE-MOREL par Mme ABEL RODET  
Mme HADDAOUI par Mme LICHIERE  
M. EL KHATMI par Mme LAGRANGE  
M. VAUTE par Mme GOILLIOT - XICLUNA  
Mme LOUARD par M. CERVANTES  
M. PALY par Mme DUPRAT

**ETAIT ABSENT EXCUSE :**

M. MERINDOL

**ETAIT ABSENT :**

M. FOURNIER

XXX

MM DELAHAYE ET YEMMOUNI rejoignent l'assemblée au cours de la présentation du rapport N°1. Mme LAGRANGE sort de la salle au cours du rapport N°10 donnant pouvoir à Mme LEFEVRE. Mme DUPRAT quitte l'assemblée pendant la présentation du rapport n°14. M. YEMMOUNI part de la séance au cours du rapport n°15 et donne pouvoir à M. GROS. M. AUDOYER GONZALEZ quitte la salle pendant la présentation du rapport N°18 donnant pouvoir à Mme GAGNIARD.

XXX

La séance est ouverte à 18 heures par Mme le Maire, Présidente.

XXX

Mme CIPRIANI est désignée comme Secrétaire de Séance.

XXX

Le compte-rendu analytique de la précédente séance du **28 mars 2018** est **ADOPTE**. Ont voté contre : M. CERVANTES, M. GROS, Mme LOUARD représentée par M. CERVANTES, Mme RIGAULT.

XXX

**1 - GRANDS PROJETS URBAINS : Présentation du projet de transformation urbaine des quartiers relevant du NPNRU et définition d'un périmètre d'étude et de sursis à statuer - Approbation de l'avenant n°1 au protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain sur les quartiers Rocade Sud, Saint Chamand et Nord-Est.**

Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** l'avenant n°1 au protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain sur les quartiers de Rocade Sud, Saint Chamand et Nord-Est,
- **APPROUVE** la mise en place d'un périmètre d'étude et de sursis à statuer dans un périmètre de 300 mètres autour des quartiers politique de la Ville au de l'article L424-1 du Code de l'Urbanisme,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.
- **ADOPTE - S'est abstenue : Mme RIGAULT.**

**2 - GRANDS PROJETS - EQUIPEMENTS SCOLAIRES : Rénovation de l'école élémentaire Louis Gros - Approbation du programme de travaux.** Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le lancement de l'opération de rénovation de l'école Louis Gros pour un montant de travaux de 3 459 533 € HT soit 4 151 439,60 € TTC avec une option pour la création de jardins partagés pour un montant de 119 000 € HT soit 142 800 € TTC,
- **IMPUTE** la dépense sur le chapitre 23, compte 2313, programme PE01P01, opération 2016OP0100,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.
- **ADOPTE -**

**3 - TOURISME ET GESTION DE TROIS PARKINGS EN OUVRAGE : Transformation de la SEM Avignon Tourisme en Société Publique Locale et intégration de la gestion des parcs de stationnement (Palais des Papes - Halles - Gare Centre).** Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le principe de la création d'une Société Publique Locale Tourisme par transformation de la SEM existante Avignon Tourisme pour la gestion et l'exploitation du Palais des Papes, du Pont St Bénézet, du Centre des congrès, de l'Espace Jeanne Laurent et de l'Office de Tourisme et la gestion du stationnement notamment pour les parkings en ouvrage du Palais des Papes, des Halles et de la Gare Centre,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à engager toute procédure nécessaire à la création de cette Société Publique Locale et notamment à engager les procédures de rachats d'actions auprès des actionnaires privés de la SEM existante,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- **ADOpte** - **Se sont abstenus** : Mme BELAÏDI, M. CERVANTES, M. YEMMOUNI, M. GROS, Mme GOILLIOT XICLUNA, M. VAUTE représenté par Mme GOILLIOT XICLUNA, Mme RIGAULT, Mme LOUARD représentée par M. CERVANTES, Mme DUPRAT, M. PALY représenté par Mme DUPRAT, Mme SEDDIK.

**4 - ACTION CULTURELLE - CONVENTION D'OBJECTIFS : Convention d'objectifs pluriannuelle (2018/2020) entre l'association Théâtre du Chêne Noir et la Ville d'Avignon.** Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de conclure une convention d'objectifs pluriannuelle (2018/2019/2020) avec l'association «Théâtre du Chêne Noir»,

- **IMPUTE** ces dépenses sur le compte 65748 ligne 331,

- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer les conventions et toute pièce à intervenir.

- **ADOpte** -

**5 - ACTION CULTURELLE - CONVENTION D'OBJECTIFS : Convention d'objectifs pluriannuelle (2018/2020) entre l'association Avignon Festival et Compagnies et la Ville d'Avignon.** Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de conclure une convention d'objectifs pluriannuelle (2018/2019/2020) avec l'association «Avignon Festival et Compagnies»,

- **IMPUTE** ces dépenses sur le compte 65748 ligne 331,

- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer les conventions et toute pièce à intervenir.

- **ADOpte** -

**6 - ACTION CULTURELLE - CONVENTION D'OBJECTIFS : Convention d'objectifs pluriannuelle (2018/2020) entre l'association Résonance et la Ville d'Avignon.** Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de conclure une convention d'objectifs pluriannuelle (2018/2019/2020) avec l'association «Résonance»,

- **IMPUTE** ces dépenses sur le compte 65748 ligne 331,

- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer les conventions et toute pièce à intervenir.

- **ADOpte** - **S'est abstenue** : Mme RIGAULT.

**7 - ACTION CULTURELLE : Conventions financières 2018.** Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le principe de la signature d'une convention financière entre la Ville et les associations pour le versement du solde de la subvention de l'exercice 2018.
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65 compte 65748.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- **ADOpte - Se sont abstenus : M. CERVANTES, M. YEMMOUNI, M. GROS, Mme RIGault, Mme LOUARD représentée par M. CERVANTES.**

**8 - ACTION CULTURELLE - CONVENTION D'OBJECTIFS : Conventions financières ou avenants financiers 2018.** Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré**

- **DECIDE** de conclure une convention financière annuelle ou un avenant financier annuel avec toutes les associations culturelles conventionnées
- **ACCORDE** les subventions pour les montants fixés dans les avenants et les conventions
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65, compte 65748
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer les conventions, les avenants et toutes pièces à intervenir.
- **ADOpte - Se sont abstenus : M. CERVANTES, M. YEMMOUNI, M. GROS, Mme LOUARD représentée par M. CERVANTES.**

**9 - JUMELAGES ET RELATIONS INTERNATIONALES : Projet de Jumelage Avignon - Bao'an-Shenzhen et charte de l'amitié Avignon - Hefei.** M. Jacques MONTAIGNAC, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le jumelage entre la Ville d'Avignon et la Ville de Bao'an-Shenzhen
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué à signer la charte de l'amitié avec les Villes de Bao'an-Shenzhen et Hefei et tous les autres documents à intervenir.
- **ADOpte - Ne participe pas au vote : Mme RIGault.**

**10 - GRANDS PROJETS - VOIES DOUCES : Réalisation de la phase 2 du "Chemin des Canaux" - Lancement de la Déclaration d'Utilité Publique et de l'enquête parcellaire.** M. Fabrice MARTINEZ - TOCABENS, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** l'acquisition de terrains, soit à l'amiable ou soit par voie d'expropriation, d'une superficie totale de 34 989 m<sup>2</sup>,
- **SOLLICITE** Monsieur le Préfet pour l'ouverture des enquêtes conjointes préalables à la déclaration d'utilité publique et parcellaire dans le cadre des dispositions du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique,
- **DECIDE** d'accorder aux propriétaires et aux ayant-droits intéressés toutes offres d'indemnités convenables dans la limite des évaluations des services fiscaux,
- **IMPUTE** les dépenses sur les chapitres 21 et 23, comptes 2111 et 2315,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.
- **ADOpte -**

### **11 - ACTION SOCIALE : Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018 : Financements 2018.**

Mme Anne GAGNIARD, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** pour l'année 2018 , les subventions proposées aux associations du volet Enfance et du volet Jeunesse : Centre social et culturel « L'Espélido » : 112 500 € ; Les Maisons du Monde : 33 126 € ; La Bourguette : 65 000 € ; Le Club des Petits : 156 000 € ; AHARP : 97 000 € ; Gestion MPT Champfleury : 15 000 € ; L'Éveil artistique des Jeunes Publics : 1 417 € (versés en juin et non pas en mai 2018) ; Gestion MPT Champfleury : 18 475 € ; Animation du territoire Ouest d'Avignon : 54 970 € ; Espace social et culturel Croix des Oiseaux : 45 007 € ; Centre social La Fenêtre : 14 111 € ; Sports Loisirs culture d'Orel : 68 553 € ; Centre social et culturel L'Espélido : 42 198 € ; Club Avignon Sports Loisirs : 21 655 € ; Mises en Scène : 5 458 € ; Semailles : 6 632 € ; Avignon Jeunes : 29 407 € ; Francas Vaucluse : 29 110 €. **Soit un total de 480 043 € pour le volet Enfance et de 335 576 € pour le volet Jeunesse. La totalité du montant du contrat Enfance /Jeunesse 2018 se montant à 815 619 €.**

- **IMPUTE** ces dépenses au chapitre 65, compte 65-748, fonction 520 (volet Enfance) et fonction 8249 (volet Jeunesse).

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élue déléguée à signer les avenants et les conventions correspondants et les documents à intervenir.

- **ADOPTE - S'est abstenue : Mme RIGAULT.**

### **12 - ACTION SOCIALE : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (C.L.A.S.) -**

**Avenants aux conventions d'objectifs.** Mme Anne GAGNIARD, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE**, au titre de l'exercice 2016, les subventions proposées dans le cadre de du CLAS 2017/2018 : Gestion MPT Champfleury : 2.500 € ; Animation du Territoire Ouest d'Avignon : 12.030 € ; ESC Croix des Oiseaux : 2.500 € ; Centre Social la Fenêtre : 6.765 € ; Sports Loisirs Culture d'Orel : 9.012 € ; Office de Gestion et d'Animation : 15.174 € et Centre Social l'Espélido : 4.750 € ; Soit un total de **52.731 €**

- **IMPUTE** ces dépenses au chapitre 65, compte 65-748, fonction 8249.

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu (e) délégué (e) à signer les avenants correspondants et les documents à intervenir.

- **ADOPTE -**

### **13 - ACTION SOCIALE : Avenants aux conventions d'objectifs.** Mme Anne GAGNIARD,

Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **FIXE** les plafonds 2018 de remboursement des droits «Carte temps libre» aux associations labellisées. Soit un montant total de 26 700 €.

- **IMPUTE** ces dépenses au chapitre 65, compte 65-748, fonction 8249.

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) délégué(e) à signer les avenants correspondants et tous documents à intervenir.

- **ADOPTE -**

**14 - ENSEIGNEMENT - AFFAIRES SCOLAIRES : Ouvertures de postes dans les écoles maternelles et élémentaires publiques d'Avignon/Montfavet - Rentrée scolaire 2018/2019.** Mme Laurence ABEL RODET, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **EMET** un avis favorable à la décision du Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale de Vaucluse pour les ouvertures de classes sur les écoles publiques du premier degré ci-dessus énoncées.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué (e) à signer toutes pièces à intervenir.
- **ADOPTE** -

**15 - ENSEIGNEMENT - AFFAIRES SCOLAIRES : Inscriptions scolaires - Ressort des écoles publiques du premier degré - Mise à jour des périmètres.** Mme Laurence ABEL RODET, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le rattachement des rues citées aux périmètres concernés.
- **APPROUVE** les ressorts des secteurs scolaires précisés ci-dessus : Clos du Noyer/Amandier, Violette/Monclar, Camille Claudel/Montfavet Centre, Courtine, Saint Jean.
- **ADOPTE** -

**16 - FINANCES : Exécution du budget 2018 - Attribution de subventions aux associations non conventionnées.** M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** aux associations non conventionnées l'attribution de subventions pour un montant total de **186 373,50 €**
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65 compte 65748 ;
- **AUTORISE** Mme le Maire (e) ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.
- **ADOPTE - Se sont abstenus : M. CERVANTES, M. YEMMOUNI représenté par M. GROS, M. GROS, Mme LOUARD représentée par M. CERVANTES.**

**17 - PERSONNEL : Recrutement d'agents contractuels pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement saisonnier d'activité pour les Centres de Vacances et de Loisirs.** M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** l'ouverture des postes nécessaires pour faire face aux besoins saisonniers de la commune.
- **FIXE** la rémunération des agents concernés telle que définie.
- **IMPUTE** la dépense correspondante au chapitre 012 du budget et de l'exercice en cours.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer les contrats de recrutement des agents non titulaires.
- **ADOPTE** -

**18 - DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Commerce - Subvention à l'association "Fédération des Commerçants et Artisans d'Avignon" - Approbation de la convention.** M. Florian BORBA DA COSTA, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la convention à intervenir avec l'association «Fédération des Commerçants et Artisans d'Avignon»,
- **DECIDE** l'octroi d'une subvention de 37 000 € pour l'année 2018 à l'association «Fédération des Commerçants et Artisans d'Avignon»,
- **IMPUTE** la dépense sur le compte 65748, fonction 90,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toutes pièces à intervenir.
- **ADOPTE** -

**19 - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : Redynamisation des commerces - Exonération des taxes et redevances d'occupation du domaine public - Année 2018.** M. Florian BORBA DA COSTA, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** une remise gracieuse des redevances d'occupation du domaine public sur la régie «droits de place de stationnements et redevances de voirie – macarons», «terrasses» et «Taxe Locale sur la Publicité Extérieure» pour l'année 2018 dues pour les établissements jouxtant lesdits chantiers ;
- **AUTORISE** Madame Le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.
- **ADOPTE** -

**20 - SPORTS - SANTÉ : Organisation de l'étape avignonnaise du FITDAYS MGEN - Le Village triathlon des enfants et relais aquathlon des familles - Contrat de partenariat - Edition 2018.** Mme Martine CLAVEL, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les termes de la convention,
- **DECIDE** le versement d'une subvention de 4 200 € à l'association TIGRE
- **IMPUTE** la dépense sur le compte 65748
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu (e) Délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.
- **ADOPTE** -

**21 - LOGEMENT - HABITAT INDIGNE : Création d'un guichet unique en Vaucluse - Approbation de la convention partenariale.** M. Jean-Marc BLUY, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la création d'un guichet unique de signalement des cas d'habitats indignes en Vaucluse,
- **APPROUVE** la convention partenariale à intervenir entre la Préfecture de Vaucluse, la Direction Territoriale de Vaucluse de l'Agence Régionale de Santé, le Conseil Départemental de Vaucluse, la Caisse d'Allocation Familiale de Vaucluse, la Ville d'Avignon et l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de Vaucluse,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer cette convention toutes les pièces à intervenir y compris les avenants.
- **ADOPTE** - Ne participe pas au vote : Mme LABROT.

**22 - POLITIQUE URBAINE : Aides aux propriétaires de l'OPAH-RU.** M. Jean-Marc BLUY, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le versement des subventions aux propriétaires concernés,
- **IMPUTE** les dépenses pour les subventions OPAH-RU sur le chapitre 204, compte 20422,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toutes pièces à intervenir.
- **ADOPTE** -

**23 - URBANISME : Servitude de passage d'une ligne électrique au profit d'ENEDIS sur la parcelle communale cadastrée DR 260 sise avenue de Bonaventure.** Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCEPTE** de grever la parcelle communale cadastrée DR 260 sise avenue de Bonaventure, d'une servitude de passage d'un câble souterrain d'une longueur de 10 ml au profit de ENEDIS,
- **APPROUVE** la convention de servitude à intervenir avec ENEDIS,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.
- **ADOPTE** -

**24 - URBANISME : Servitude de passage d'une ligne électrique enterrée au profit d'ENEDIS sur la parcelle communale cadastrée CH 545 sise rue Pierre Bérégovoy.** Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCEPTE** de grever la parcelle communale cadastrée CH 545 sise rue Pierre Bérégovoy d'une servitude de passage et d'implantation d'installation électrique au profit d'ENEDIS,
- **APPROUVE** la convention de servitude à intervenir avec ENEDIS,
- **IMPUTE** la recette correspondante à l'indemnité forfaitaire de 20 € sur le chapitre 77, compte 775,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.
- **ADOPTE** -

**25 - VOIRIE - CLASSEMENT/ DÉCLASSEMENT DE VOIRIES : Déclassement de deux fractions de domaine public communal cadastrées en section IP situées rue Estienne d'Orves représentant une superficie totale de 7 m<sup>2</sup>.** Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le déclassement de deux fractions de domaine public communal, représentant une superficie totale de 7 m<sup>2</sup>, cadastrées en section IP, situées 5 rue Estienne d'Orves,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer tout acte ou toute pièce à intervenir.
- **ADOPTE** -

XXX

## QUESTIONS ORALES

- **Par mail en date du 18 avril 2018, Mme SEDDIK fait part de son souhait de poser la question orale suivante :**

### LES RYTHMES SCOLAIRES !

Vous vous êtes engagés, pendant votre campagne municipale, à vous saisir de la réforme des rythmes scolaires pour développer l'éducation artistique, culturelle et sportive gratuite en CONCERTATION avec les enseignants, les parents d'élèves et les associations. C'est le point n°3 de votre proposition concernant l'item École-Jeunesse.

En CONCERTATION, c'est à dire de vous accorder avec plusieurs personnes et organisations, en vue d'un projet commun.

Mais quelle signification donnez-vous à ce mot, vous Madame le Maire ? On s'aperçoit qu'il perd tout son sens dès qu'il s'agit de faire un retour sur cette question des rythmes scolaires pour la semaine des 4 ou 4,5 jours !

En date du 24 janvier 2017, des représentants de parents d'élèves de l'école élémentaire de St Ruf vous écrivent. Ils découvrent dans la presse le maintien de la semaine des 4,5 jours par la municipalité, sans avoir été consultés, mais également une consigne envoyée par mail en date du 18 janvier par l'inspectrice de l'éducation nationale demandant aux directeurs d'écoles de ne pas faire voter les conseils d'école sur ce sujet. Il va sans dire que cette situation a provoqué un véritable séisme dans le corps enseignant ainsi que chez les parents ! Ceci est inadmissible et inacceptable !

Ils vous font savoir que sur 131 questionnaires traités à St Ruf, près de 72 % sont favorables au retour de semaine de 4 jours. Vous n'avez jamais répondu à ce courrier.

S'en suit alors un autre courrier en date du 25 janvier 2018, envoyé par les parents d'élèves de l'école de l'Arrousaire, dénonçant également le manque de concertation. Ils vous font part du résultat de leur questionnaire. Celui-ci fait apparaître que 70 % sont pour le retour des 4 jours.

Principal motif évoqué « la fatigue » provoquée par cette demi-journée, tout particulièrement pour les petites sections. Mais aussi les TAP non adaptés au PS et aux maternelles, l'intérêt réduit des activités périscolaires proposées, l'organisation personnelle et la respiration au milieu de la semaine.

Ce courrier restera lui aussi sans réponse.

L'école Neuf Peyres a réalisé également ce questionnaire : résultat 77,5 % souhaitent le retour aux 4 jours. D'autres écoles en REP + ont réalisé ce sondage. Sur 1 000 parents, 700 souhaitent revenir à la semaine des 4 jours.

En date du 1<sup>er</sup> février 2018, un courrier a été adressé à Mme ABEL-RODET pour suite à sa déclaration dans la presse où elle affirme, sur la semaine des 4,5 jours, je cite : «Puisque nous, on a décidé que c'est bien», mais aussi : «Quand je vois des familles déstructurées sont-elles le meilleur juge ? » ces commentaires en disent long par leur gravité sur le respect envers ces familles et le mépris que vous leur portez. Vous méprisez la parole citoyenne !

Pour pousser le bouchon encore plus loin, le 22 Mars dernier ni votre adjointe ni aucun représentant de la Ville n'a assisté au conseil d'école.

Comment faire remonter alors les informations concernant le sondage et le mécontentement des parents d'élèves, des instituteurs, des parents.

Mme le Maire dans ma délibération n°17 du CM du 19 juillet (et dans d'autres), je dénonçais ces rythmes scolaires ! Cette réforme a été décriée à la fois par les parents d'élèves, les enseignants et par l'IGEN. Elle confirme la fatigue des enfants et le déséquilibre entre les disciplines. Vous m'aviez répondu à l'époque que j'en avais fait une mauvaise lecture. Non, Madame, le rapport est très clair. Le mot fatigue y est notifié.

J'ai assisté le 1<sup>er</sup> février à la conférence organisée dans cette même salle sur les enjeux des rythmes scolaires animée par MM. François TESTUD, Eddy KHADY et RACANIERE et vous-même. Pour être claire avec vous, je pense que cette conférence bien orchestrée était dédiée à la cause de la semaine des 4,5 jours. Beaucoup de satisfecit, de politesse... et de salamalecs, l'entre-soi dans ce qu'il a de plus perfide. En somme une mascarade pour vous donner bonne conscience !

Lorsque votre adjointe dit : «On n'arrivera pas à un consensus», c'est un déni total et une absence de considération. Les enfants sont baladés de mains à mains toute la journée, si bien qu'à la fin ils ne savent même plus qui est qui. Cela vaut la peine de se poser les bonnes questions !

Après ces preuves que je viens d'égrener, il appartient à chacun de réfléchir, et d'émettre des doutes sur toutes les déclarations que vous nous avez faites ici même, sur tous les autres projets et de vos consultations plus que douteuses ! Encore une fois des effets d'annonces comme pour d'autres projets que vous nous présentez...

Dernier point, nous voulons, nous exigeons une véritable consultation citoyenne et trans partisane. Une consultation au plus près, par ceux qui en sont concernés au premier chef, c'est à dire les parents et les enseignants !

Sinon, cessez de claironner à tue-tête, à ceux qui veulent l'entendre, et surtout aux autres, à chaque fois que vous en avez l'occasion que vous êtes attachée à la consultation citoyenne. Cela n'en serait qu'une vue de l'esprit !

Mme SEDDIK Kheira  
Conseillère Municipale

## **Mme ABEL RODET apporte des éléments de réponse :**

Madame SEDDIK,

L'organisation du temps scolaire tel qu'elle est prévue par la loi actuellement, c'est 5 matinées travaillées : c'est la norme encore aujourd'hui, ne vous en déplaise.

Ce qu'a introduit le ministre actuel de l'éducation nationale, J.M. BLANQUER, c'est de pouvoir y déroger.

Dans ce cas, et dans ce cas seulement, les écoles devaient organiser des votes en conseil d'école pour approuver un retour à la semaine de quatre jours.

Dès le 6 décembre 2017, lors d'une réunion bilatérale à l'inspection, le DASEN, M. PATOZ, a été extrêmement clair sur cette question : il ne s'est d'ailleurs pas contenté de « dire la loi », il a affirmé son soutien à la ville d'Avignon, nous exprimant son sentiment que notre projet était particulièrement méritant et exemplaire.

Notre fil rouge a toujours été et reste l'intérêt de l'enfant : dans un univers où l'on « zappe » sans arrêt, où les enseignants sont les premiers à se plaindre de la valse incessante des réformes, nous choisissons la pérennité, nous choisissons la stabilité pour l'organisation des familles. Nous choisissons de laisser le temps au temps, celui d'évaluer, sur une période convaincante, les bénéfiques - ou non - de ce rythme pour la semaine de l'enfant.

Je vous rappelle qu'aucun travail scientifique n'a jamais démontré les bienfaits de la semaine de quatre jours, et que la France est le seul pays à l'appliquer, avec la dégringolade que l'on connaît dans les évaluations PISA. Par contre, sur les cinq matinées d'école, les chronobiologistes sont unanimes, et aucun élément nouveau ne nous pousse à déjuger les conclusions des chercheurs qui se sont déjà prononcés.

La stabilité, nous la favorisons à tous les niveaux : quand vous affirmez, Madame SEDDIK, « les enfants sont baladés de main en main toute la journée, si bien qu'à la fin ils ne savent plus qui est qui », je vois bien que vous n'avez pas regardé de bien près notre fonctionnement.

Les animateurs des ALSH, que les enfants retrouvent chaque semaine, SONT LES MEMES dans tous les temps de loisirs des enfants. : ce sont ces animateurs même qu'ils retrouvent le mercredi après-midi sur nos bases de loisirs (Barthelasse et Châteuneuf de Gadagne) et pendant les petites vacances.

Nous réfléchissons au contraire, en permanence, à la globalité du temps de l'enfant, à ses repères pédagogiques : il n'y a qu'à voir les liens qui se tissent entre les animateurs et les enfants, et le nombre d'inscrits aux centres de loisirs, en augmentation constante.

Mais venons-en à votre accusation principale, celle de ne pas avoir consulté ni écouté les parents.

Je ne peux pas vous laisser dire que je n'ai pas répondu aux courriers des parents d'élèves. J'ai non seulement répondu par mail, mais je leur ai proposé une entrevue. J'ai reçu une délégation des parents de l'école Saint-Ruf (et d'autres délégations également).

Nous avons proposé un goûter des parents auquel j'ai assisté et au cours duquel nous avons encore débattu. J'ai ensuite participé au conseil d'école, toujours à saint Ruf, comme à de multiples autres conseils d'écoles. (j'ouvre ici une parenthèse : lorsque vous nous accusez de ne pas avoir assisté au conseil de l'école maternelle Arrousaire, vous ignorez sans doute qu'il y a très fréquemment plusieurs conseils d'école le même soir - avec 58 écoles, c'est fatal - . J'assiste personnellement à 20 conseils d'école par trimestre en moyenne, et mes collègues maires de quartier font leur maximum).

Les goûters des parents du périscolaire proposés systématiquement dans toutes les écoles, ont eu un succès mitigé, sans doute parce qu'il s'agissait d'une première. Mais comme nous avons l'intention de renouveler régulièrement ces espaces d'échanges et de dialogues, nous ne doutons pas que les parents seront de plus en plus nombreux à s'en saisir.

Enfin, sur le fait de faire voter les parents sur le choix du rythme de la semaine, permettez-moi de citer François TESTU, chronobiologiste reconnu, venu apporter un éclairage scientifique et non alimenter je ne sais quel entre-soi : « quand les parents sont interrogés dans les communes, ils n'ont pas les données en main. Je suis atterré de voir que les données scientifiques ne sont pas prises en compte, et que des arguments fallacieux sont mis en avant. Les communes organisent des sondages, des référendum....mais les règles du jeu ne sont pas définies. Et finalement, la démagogie l'emporte. Et puis une fois qu'on est revenus à la semaine de quatre jours, les parents se demandent : « qu'est-ce qu'on va faire de nos enfants pendant leur temps libre ? ». J'ajouterai peut-être qu'ils se demanderont pourquoi leur enfant est encore fatigué ....commençant à entrevoir que le problème est ailleurs. ? Et François TESTU conclut : « libérer du temps, c'est aussi une source d'inégalité des chances ».

Les activités périscolaires sont un moyen irremplaçable d'enrichir les expériences et le vécu des enfants d'Avignon. Elles sont un espace de brassage, de rencontres, de découvertes : non, nous n'imaginons pas les laisser retourner à leurs écrans ou aux pieds de leurs immeubles. Nous savons qu'un certain nombre de familles n'ont pas les moyens de leur proposer ce que nous leur offrons. Dois-je en refaire la liste ? 37 éducateurs sportifs, 7 musées, 5 bibliothèques, 50 associations, les théâtres, le festival, les centres de loisirs, etc...

Nous sommes ainsi une des villes de France les plus engagées, humainement et financièrement, pour garantir l'accès de tous les enfants à la culture, aux sports et aux loisirs.

Vous nous dites seuls à faire ce choix ? Les nombreuses villes engagées comme nous défendent ce choix avec autant de pugnacité. Ce sont plutôt des villes connues pour leur audace et leur qualité de vie : Nantes, Rennes, Paris, Dijon, Toulouse (et j'en passe)  
En conclusion, je voudrais citer le très ancien et très sage proverbe africain : « il faut tout un village pour élever un enfant ».Autrement dit, l'éducation d'un enfant ne se limite pas à ses parents, elle dépend aussi de son entourage.

La Ville entend prendre sa part.

Cela fait partie de ses missions : oui la Ville a des missions éducatrices, des missions civilisatrices, car elle veut, elle doit organiser le vivre ensemble.

Je vous remercie.

- **Par mail en date du 19 avril 2018, M. CERVANTES fait part de son souhait de poser la question orale suivante :**

**Interdiction aux élus écologistes de visiter la fourrière animale alors que nous avons été alertés de graves dysfonctionnements !**

Alertés par plusieurs personnes sur les mauvaises conditions de détention des animaux hébergés en fourrière, nous avons souhaité, accompagnés d'un journaliste visiter de façon inopinée la société privée à qui la commune sous-traite le service de fourrière animale depuis 2017.

**Contactée par le responsable du site, la mairie a interdit à cette société de nous laisser visiter les locaux !**

Nous avons écrit au maire pour obtenir cette autorisation refusée depuis fin mars et que nous n'avons pas obtenue à ce jour.

S'il n'y a pas de problème, pourquoi refuser à deux élus de visiter les lieux?

Nous avons constaté de l'extérieur que les locaux, installés dans une ancienne porcherie, sont vétustes, très éloignés d'Avignon et sans desserte par les transports en commun (plus d'une heure de voiture pour récupérer votre animal égaré).

Ce refus pose deux problèmes :

1. La suspicion de maltraitance des animaux (détention, hygiène, virus, euthanasies) et l'accueil des propriétaires des animaux (distance, transparence, horaires )
2. Déni de contrôle des élus d'opposition sur une société délégataire de service public.

Lors de nos ateliers « Bien-vivre Avignon », nous sommes parvenus à la conclusion qu'une fourrière animale devait se situer dans l'agglomération du Grand Avignon et sous une forme qui assure une complète transparence.

La question que nous vous adressons en Conseil Municipal est double :

Pourquoi refuser l'accès à des élus de l'opposition à cette fourrière et de manière plus générale quelle est la politique vis-à-vis de demandes d'élus de l'opposition pour visiter des services de la mairie ou des délégataires ?

Comme plusieurs personnes l'ont exprimé lors des ateliers « Bien Vivre Avignon » nous souhaitons un service de fourrière sur le territoire du Grand Avignon (éventuellement à mutualiser avec les autres communes de notre agglomération) et une structure qui assure une complète transparence, des conditions décentes de détention des animaux et une charte éthique sur la condition animale. Notre préférence serait une gestion directe par la commune ou l'agglomération. Quelle est votre position sur ce sujet ?

Jean-Pierre CERVANTES  
Président du groupe "Bien Vivre Avignon"

## **M. GONTARD apporte des éléments de réponse :**

Une fois encore, vos affirmations contiennent beaucoup d'inexactitudes et d'approximation.

Tout d'abord, je regrette de constater que vous êtes moins préoccupés de la protection animale que de l'agitation médiatique. En effet, si vous étiez réellement intéressés par la qualité d'accueil des animaux errants, vous auriez pris contact avec mon collègue Christian ROCCI, qui mène un travail de qualité sur cette question, ou avec moi, pour la Fourrière animale. Mais au lieu de cela, vous préférez, comme d'habitude, mélanger les genres, manier les amalgames et vous promener avec un journaliste.

Pour notre part, nous avons une conception plus simple des règles qui est que : « *on n'entre pas chez les gens sans y être invités* ».

Sur le fond, parce que c'est ce qui nous intéresse, je suis désolé de vous le rappeler mais les élus de votre groupe ne peuvent pas s'affranchir des règles légales.

Selon le CGCT, le Maire est responsable de la lutte contre la divagation animale sur le territoire de sa commune. Il lui appartient de prendre toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats.

Dans ce cadre, s'applique les dispositions du Code rural qui prévoit que pour ces animaux, chaque commune doit disposer soit d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation, soit du service d'une fourrière établie ou non sur son territoire.

En avril 2013, nos prédécesseurs ont mis fin à une situation jusqu'alors irrégulière.

Pour assurer cette mission de fourrière animale, la Ville a conclu un marché public avec le groupement SPA-SPCAL en date du 11 avril 2013 prolongé par avenant en date du 22 mai 2017 jusqu'au 31 juillet 2017.

Dans le strict cadre légal des textes en vigueur, il a été mis en place un nouveau marché pour prendre effet au 1er août 2017. A l'issue de la procédure prévue par les textes, ce marché a été attribué à la S.A.S. SACPA. Je précise qu'il s'agit d'un centre animalier, installé dans le Gard, à Vallerargues.

Cette attribution a fait l'objet d'une délibération adoptée en séance du conseil municipal du 19 juillet 2017.

Pour les membres de votre groupe, ce sont abstenus : M. CERVANTES, M. GROS représenté par M. CERVANTES alors que Mme LOUARD et M YEMMOUNI, tous les deux représentés ont votés favorablement.

Concernant les conditions financières du marché, puisqu'il faut bien parler d'argent public même en ce domaine : la moyenne mensuelle du marché est de 8 910 € quand sur la période précédente, avec un autre opérateur, elle était de 10 554 euros soit une économie de 19 728 € par an !

Je rappelle que le suivi de la bonne exécution des marchés relève de la compétence du délégant et non pas d'élus qui cherchent à amoindrir l'image de notre ville et à porter atteinte, à n'importe quel prix, à notre équipe qui essaie, elle, de régler les problèmes.

Une fois encore, tenons-nous en à la réalité des faits. Du 1<sup>er</sup> août 2017 au 16 avril 2018, le bilan d'activité de la SACPA est conforme au marché et aux standards de l'activité normale.

Durant cette période de 8 mois et demi, ce sont 284 animaux qui ont été pris en charge dont 64 ont été trouvés morts sur la voie publique (53 chats, 8 chiens et 1 volatile). Pour les 220 animaux vivants, il a été procédé à 27 captures et à la prise en charge de 193 animaux (67 chats, 124 chiens et 1 oiseau) soit environ 26 animaux chaque mois.

Toutes espèces domestiques confondues, la SACPA, opérateur retenu à l'issue de la procédure, a une capacité d'accueil de 84 animaux (49 chiens et 35 chats).

Les conditions d'hébergement sont conformes à l'exécution du marché et aux critères sanitaires préfectoraux puisque je le rappelle ces installations sont soumises aux contrôles réguliers des autorités sanitaires.

Comme pour toute activité municipale (fut-elle déléguée), nous sommes attentifs aux retours d'expériences et d'usagers. Nous avons extrêmement peu de doléances : l'une fin 2017 concerne un chat blessé, finalement décédé sur la voie publique avant l'arrivée de la SACPA, une autre en début d'année où la personne ayant récupéré un chien errant chez elle a eu recours à la SPA. Enfin, très dernièrement nous avons été sensibilisés par un maître ayant récupéré son chien d'après lui fortement affaibli. J'ai demandé une vigilance accrue à nos services à l'approche de l'été et d'une recrudescence des parasites d'animaux.

Je parle sous son contrôle mais cet hiver, mon collègue, Christian ROCCI a conduit une visite sur place. Ils n'ont rien constaté de problématique. Des conseils ont été apportés pour améliorer le confort des animaux recueillis et il faut souligner, par rapport au précédent marché, une amélioration sensible du suivi de chaque animal avec une fiche individuelle renseignée sur le lieu et les conditions de capture de l'animal errant ainsi que les efforts d'identification de son propriétaire.

Par ailleurs, nous faisons étudier par nos services quels seraient les besoins financiers, matériels et humains pour ré-internaliser l'activité de capture des animaux errants avant leur remise à un refuge.

XXX

**ADMINISTRATION GENERALE : Délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire - Compte-rendu.**

XXX

La séance est levée à 23h30 par Mme le Maire, Présidente.

XXX

**Compte-rendu affiché le 04 mai 2018 -**